

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/04/2018

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
2018-ARA-DP-01211

1. Intitulé du projet

AMANAGEMENT D'UNE LIAISON RD909 / RUE DE LA SAULNE AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE NOM ET AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES DU COURS D'EAU

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes des Vallées de Thônes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Gérard FOURNIER-BIDOZ - Président

RCS / SIRET

| 2 | 4 | 7 | | 4 | 0 | 0 | | 6 | 1 | 7 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 |

Forme juridique

Collectivité territoriale-EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. c) a. Construction de routes classées dans le domaine public routier 10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Construction d'une nouvelle route sur 80ml dont 14ml de pont. Aménagements du lit sur 1km : modification du profil en travers (risbermes, caissons végétales, seuils) et du profil en long (abaissement du lit, création de seuil, abaissement de seuils). Création d'un nouveau Pont sur le Nom avec entonnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La commune de Thônes envisage une liaison entre la RD909 et la rue de Saulne en aval immédiat de l'Espace Mobalpa. Cet itinéraire franchit le torrent Le Nom. La commune de Thônes est touchée par les débordements torrentiels des principaux cours d'eau présent sur son territoire notamment le Fier et le Nom. La commune s'est engagée depuis 1999 dans un programme d'aménagement du Fier et du Nom pour réduire sa vulnérabilité vis à vis des écoulements de la crue centennale.

Le projet consiste donc à réaliser deux opérations:

- Un projet routier permettant de relier la D909 à la rue de Saulne en aval de l'Espace Mobalpa avec la création d'un nouveau pont de 14ml sur le Nom et d'une voirie de 83ml entre les deux routes existantes;

- Un projet de protection de Thônes contre les crues du Nom consistant à l'approfondissement du lit sous le pont Neuf et à la mise en place d'un radier, à l'abaissement du seuil de Reysse et son élargissement, à la mise en œuvre d'un ouvrage de décharge du Vieux Pont; à l'approfondissement du lit entre le seuil de Resse et l'amont de la passerelle piétonne, à la mise en place d'un ouvrage écrêteur en amont de la passerelle piétonne; à l'élargissement du lit au droit de la passerelle piétonne; à la réhausse de la berge gauche entre le nouveau seuil et la passerelle piétonne; et à la création d'un mur le long de la D909.

Ces travaux permettront également de rendre franchissable 3 obstacles classés comme infranchissables au Référentiel des Obstacles aux Ecoulements : ROE 78836, ROE25664 et ROE25665.

4.2 Objectifs du projet

Initié par la commune Thônes, le présent projet a été repris par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) dans le cadre de sa nouvelle compétence GEMAPI.

Le projet vise à protéger le centre ville de Thônes des crues centennales du Nom dans la continuité des actions menées depuis 1999 afin de réduire la vulnérabilité du chef lieux des nombreux débordements.

De plus, la construction d'un ouvrage routier de traversé du Nom aura pour objectif d'améliorer la circulation dans le centre ville. Enfin, l'aménagement de 3 obstacles à la continuité (classés au ROE) afin de les rendre franchissables et de favoriser la circulation piscicole et le transport des matériaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet consiste à deux aménagements distincts :

1) L'aménagement routier

La construction de la liaison entre la RD909 et la rue de Saulne nécessitera la mise en place de déviations/de plans de circulation selon les différents tronçons de constructions.

2) Les aménagements de protection contre le risque inondation

L'étude hydraulique est jointe à la présente demande d'examen au cas par cas.

Les aménagements au sein du lit mineur nécessiteront la mise en place de systèmes provisoires de dérivation des eaux pour intervenir à sec dans le cours d'eau du Nom. Ces installations seront positionnées par petits tronçons et par demi-section de cours d'eau afin d'assurer une continuité hydraulique d'amont en aval.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau pont permettra d'assurer une meilleure circulation routière dans le centre ville de Thones.

Les travaux d'aménagement contre les crues permettront à la CCVT de protéger le centre ville des crues centennales et de faciliter les écoulements du Nom.

La route départementale restera touchée par la crue centennale du Nom mais avec des écoulements fortement réduits. Le débit de début de débordement passe de 120 m³/s (fréquence supérieure à 10 ans) à 170 m³/s (fréquence inférieure à 30 ans).

Les travaux assureront une meilleure continuité écologique avec 3 seuils classés infranchissables au ROE rendus franchissables pour la faune piscicole.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation au titre III de l'article R.214-1 du code de l'environnement et il est concerné par les rubriques suivantes:

3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau (...): 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) -> 1km de linéaire concerné.

3.1.5.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, (...): 1° Destruction de plus de 200 m² de frayères (A) -> cours d'eau du Nom sur le secteur des aménagements classé à l'inventaire départemental des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Longueur de voirie créé entre les deux giratoires de chaque côté du Nom	83ml
- Le débit de début de débordement après travaux	120m ³ /s
- Linéaire des aménagements du Nom	1km
- abaissement du lit du Nom de l'amont de la confluence avec le Fier jusqu'au droit du "show room" Mobalpa;	1.3 à 1.5 m
- hauteurs de chute des 3 nouveaux seuils	entre 0.7 et 0.9m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 06°32'69"51 Lat. 45°88'50"51

Thônes

RD909 et rue de la Saulne

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06°32'95"45 Lat. 45°88'78"81

Point d'arrivée :

Long. 06°32'19"25 Lat. 45°88'28"62

Communes traversées :

Thônes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune se trouve dans les Alpes, entre les Aravis et les Bornes.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN approuvé le 12 septembre 2000 et arrêté pour révision La procédure de révision a été présentée aux élus le 8 décembre 2016 et a été officiellement lancée par arrêté préfectoral n° DDT-2017-1854 du 12 octobre 2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 sites inscrits se trouvent à proximité: 24/01/1945 Maisons à arcades et place du marché - 20m 24/01/1945 Place Avet, statue et arbres. - 117m
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR8201703 Massif de la Tournette - 2.6 km FR8201702 Plateau de Beauregard - 3.9 Km FR8201704 Les Frettes - Massif des Glières - 3.3 Km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des drainages seront possibles en période de chantier uniquement, avec l'installation de système de dérivation des eaux par demi section.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements seront excédentaires en matériaux : - 30 000 m3 seront déblayés et seulement 5 000 m3 de matériaux seront réutilisés (remblais) : 25 000 m3 de matériaux excédentaires estimés. - les matériaux graveleux seront réutilisés après l'abaissement du lit pour créer un substrat plus adapté.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux spécifiques seront utilisés pour la création du nouveau pont (ciment, sables, graviers, enrobé, ferrailles,...). En fonction des matériaux extraits sur site, des blocs supplémentaires seront nécessaires pour la création des seuils en enrochements : le volume nécessaire étant d'environ 8 000 m3.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La reprise des berges nécessaire pour favoriser le gabarit du lit entraînera la destruction de la faune et de la flore présente au sein de la ripisylve. Des inventaires naturalistes sont actuellement en cours de réalisation. La modification du lit mineur (création de seuils, abaissement du lit) provoquera la destruction des habitats, des espèces végétales aquatiques et des espèces benthiques. Le projet vise à restaurer un milieu naturel après les travaux avec une meilleure continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est déjà fortement urbanisé cependant, une partie de la ripisylve sera néanmoins détruite pour agrandir le gabarit du cours d'eau. Les berges seront restaurées avec du génie végétale (caissons végétales en pied de berges) et des plantations seront réalisées pour favoriser la reprise de la ripisylve.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation du Nom et du Fier. Les ouvrages sont prévus pour contenir une crue centennale. Le débit transitant sur la route départementale passera de 25 à 5 m ³ /s au niveau de Mobalpa et de 10 à 1 m ³ /s au droit de la gare routière avec les nouveaux aménagements. Ce projet permettra de supprimer l'inondation du centre de Thônes. La route départementale reste touchée par la crue centennale du Nom mais avec des écoulements fortement réduits. Le débit de début de débordement passe de 120m ³ /s (retour décennale) à 170m ³ (retour trentennale).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seule une pollution accidentelle liée aux travaux en rivière (période de chantier) peut engendrer un risque sanitaire.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à créer un nouvel ouvrage de traversée du Nom ce qui augmentera le trafic routier sur la zone amont du Nom et réduira le trafic routier dans le centre ville (Pont Neuf) . Un cheminement piéton sera également créé mais ce dernier n'engendrera pas de nuisances supplémentaires.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic routier sur le nouveau pont provoquera une nouvelle source de bruit sur le site. Le site est concerné par un trafic routier (routes et ponts situés le long et sur le Nom) qui est actuellement source de bruit (Vieux pont, pont Neuf, RD909, RD12, rue du plateau des Glières).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Seule la circulation des engins motorisés peut engendrer des nuisances olfactives sur le nouveau pont, ces nuisances seront négligeables considérant la circulation actuellement effective.</p> <p>Les nuisances olfactives actuelles proviennent des émissions de gaz d'échappement des engins motorisés circulant sur les axes proches du site (Vieux pont et pont Neuf, RD909, RD12, rue du plateau des Glières).</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'ouvrage de traversé (pont) créé va engendrer des vibration avec la circulation des engins motorisés qui l'emprunteront.</p> <p>Les vibrations actuelles sont dues aux passages des engins motorisés sur les ponts existants (Vieux pont et pont Neuf) et sur les routes situées à proximité immédiate du torrent (RD909, RD12, rue du plateau des Glières).</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un système d'éclairage sera probablement installé sur le nouvel ouvrage routier.</p> <p>Les lampadaires qui assurent l'éclairage de la voie publique dans le centre ville de la commune sont sources d'émissions lumineuses sur le torrent durant la nuit.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air seront issus des émissions de pots d'échappement des engins motorisés qui emprunteront le pont, l'ouvrage n'émettra aucune émission dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets liquides concerneront les eaux pluviales.</p> <p>A ce jour, nous ne connaissons pas le système de gestion des eaux pluviales au droit de l'ouvrage.</p> <p>Les eaux pluviales seront soit raccordées au système actuel, soit elles seront rejetées vers le Nom.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les aménagements prévus seront producteurs de déchets non dangereux uniquement lors de la phase chantier (déchets vertset matériaux).</p> <p>Un accident de circulation sur le pont peut également être source de pollution dans le cours d'eau.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements prévus vont modifier le paysage avec la création d'un nouveau pont sur le Nom et la modification des berges du cours d'eau. La création du pont va porter atteinte au paysage en accentuant le caractère anthropique du site. A l'inverse, les nouveaux aménagements du lit et des berges seront positifs sur le paysage avec la mise en place de caissons végétalisés et la création d'un cheminement piéton en rive droite du Nom sur tout le linéaire du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau pont permettra d'assurer une meilleure circulation dans le centre ville de Thônes. De plus, la création d'un cheminement piéton en rive droite du Nom sur tout le linéaire projet permettra aux habitants un nouvel itinéraire au bord du torrent. Les aménagements permettront de diminuer la vulnérabilité de la commune face aux risques de crues.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le présent projet s'inscrit dans un projet global d'aménagement du Nom dans la traversée de Thônes. Les présents aménagements routier et hydraulique sont traités ensembles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Durant les travaux, toutes les mesures possibles seront prises pour préserver l'environnement : nettoyage et contrôle des engins de chantier, dérivation des eaux, aire de stationnement imperméable isolée, sensibilisation des ouvriers, pêche électrique avant les travaux, prévention des risques de pollution et plan d'action à prévoir ...

Les difficultés d'intégrer le projet routier au contexte hydraulique du site ont engendré l'ajout d'aménagements hydrauliques plus globaux du cours d'eau permettant ainsi de favoriser la continuité piscicole et sédimentaire du Nom avec notamment la restauration de la continuité écologique de 3 seuils actuellement classés comme infranchissables au ROE.

Les aménagements assureront une diminution du risque d'inondation dans la ville de Thônes (dimensionnement prévu pour une crue Q100) et ainsi la sécurité des habitants.

Les boutures de saules dans les caissons végétalisés et les plantations favoriseront la reprise de la ripisylve détruite.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la localisation du projet, les impacts sur le volet aménagements hydrauliques seront essentiellement liés au milieu aquatique. Considérant la réalisation d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, cette thématique sera traitée dans l'étude d'incidences réalisée dans le cadre de cette procédure. Des mesures selon la démarche ERC seront proposées pour limiter les effets du projet sur le milieu aquatique. Le volet aménagement routier génère essentiellement des impacts liés à la circulation. Ces impacts sont plutôt positifs puisqu'ils permettent de désengorger le centre ville vers un secteur présentant moins d'enjeux humains (RD909), sans modifier la répartition globale du trafic routier de Thônes.

De plus, la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques sur le secteur permettra d'analyser les enjeux du projet sur ce diagnostic écologique. Dans ce sens, la production d'une étude d'impact ne semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7: Rapport AVP "PROGRAMME D'ETUDE HYDRAULIQUE DANS LE CADRE DE L'AMANAGEMENT D'UNE LIAISON RD909 / RUE DE LA SAULNE AVEC CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LE NOM AVEC ETUDE D'UNE VARIANTE ELARGIE", Hydrétudes; 2018.

ANNEXE 8 : Profils en long des ouvrages prévus à la phase PRO du projet, Hydrétudes, 2018.

ANNEXE 9 : Profils en travers des aménagements prévus à la phase PRO du projet, Hydrétudes, 2018.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Thônes

le.

14 Mars 2018

Signature

Par délégation du Président
Monsieur le Vice-président à la SEMAPI
Pierre Bannicand



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

